



AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

VLA-AOP-TEC-202002-SPRCP

SERVICES PROFESSIONNELS | INGÉNIERIE CIVILE
POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION
DE LA CHAUSSÉE ET DES PONCEAUX DU CHEMIN DES COMMISSAIRES,
DU RANG DE LA PRESQU'ÎLE ET DU CHEMIN DU ROY

DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour des services professionnels en **ingénierie civile** dans le cadre du projet de réfection de la chaussée et des ponceaux du chemin des Commissaires, du rang de la Presqu'île et du chemin du Roy, à L'Assomption.

Le mandat comprend, entre autres les activités suivantes :

Le présent mandat se résume aux activités suivantes, et ce, sans s'y limiter :

- Gestion et coordination
- Conception des ouvrages incluant les relevés d'arpentage requis
- Plans, devis et estimation des coûts
- Assistance durant la période d'appel d'offres
- Surveillance bureau
- Surveillance chantier
- Production des plans finaux (TQC)

De façon générale, le mandat comprend l'ingénierie pour les travaux suivants :

- Réhabilitation de la chaussée existante selon l'option retenue
- Ajustement des profils longitudinaux et transversaux de la chaussée
- Réhabilitation et/ou reconstruction des ponceaux
- Nettoyage et/ou reconstruction des fossés existants pour assurer l'écoulement adéquat
- Ajustement des utilités publiques, si requis
- Réfection des abords du chantier et des ouvrages existants

DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le Système électronique d'appel d'offres à l'adresse www.seao.ca, pour les entreprises inscrites à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entreprises peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet www.seao.ca en stipulant le numéro de référence VLA-AOP-TEC-202002-SPRCP, à compter du **jeudi 6 février 2020**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec André Boisvert, chef de division approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à aboisvert@ville.lassomption.qc.ca ou par télécopieur au 450 589-4512, et ce, au minimum sept (7) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture des soumissions. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

EXIGENCES

Seules les soumissions présentées par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou ayant un établissement dans une province visée par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables à la Ville seront considérées.

De plus, le soumissionnaire devra s'assurer de déposer l'affirmation solennelle d'attestation d'intégrité dûment remplie et signée devant un commissaire à l'assermentation. À défaut, la soumission sera automatiquement rejetée.

DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Les soumissions devront être présentées dans deux (2) enveloppes identifiées « **Services professionnels en ingénierie - pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la chaussée et des ponceaux du chemin des Commissaires, du rang de la Presqu'île et du chemin du Roy** ».

L'offre qualitative et l'offre financière doivent être transmises en un (1) exemplaire original version papier ainsi que quatre (4) copies selon le principe de la double enveloppe, c'est-à-dire dans une enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes, opaques et cachetées, portant respectivement les mentions « Enveloppe A - Offre qualitative » et « Enveloppe B - Offre financière ».

L'ensemble des documents demandés, à l'exception du « Bordereau de prix », doivent être soumis dans l'enveloppe A ou, si nécessaire, dans tout autre contenant identifié comme tel. L'enveloppe A ou le contenant qui en fait office (offre qualitative) ne doit comporter aucune indication de prix, sous peine d'entraîner le rejet automatique de la soumission. Le « Bordereau de prix » doit être soumis dans l'enveloppe B (offre financière). Les enveloppes devront être déposées à la Ville de L'Assomption, réception du Bureau du citoyen et de la ville intelligente, 2^e étage, 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, L'Assomption (Québec) J5W 2H1 **avant dix heures (10 h), le 25 février**, et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donnée à L'Assomption, le 6 février 2020.

André Boisvert
Chef de division approvisionnement